



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEYCY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 01-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE au nom de Monsieur ou Madame SONDARD concernant des travaux réguliers d'entretien de l'éclairage public tout au long de l'année sur la commune de TALLOIRES-MONTMIN

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement sur les sites d'interventions,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 07 janvier 2019 au mardi 31 décembre 2019, l'entreprise PORCHERON et CIE peut, pour le bon déroulement des travaux d'entretien de l'éclairage public de la commune, prendre les mesures nécessaires en termes d'interdiction de circulation et de stationnement sur leurs lieux d'interventions.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information à :

- L'entreprise Porcheron Frères et cie,
- Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,

Le 07 janvier 2017

Le Maire,
J. FAVROT



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr